

Décision

Générale

colonial

Décision n° 14-342-1925 nommant un membre de la commission prévue par l'article 1er de l'arrêté du 18 septembre 1913.

n° 14-342-1925

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
7 mai 1925

Numéro JO
n° 342 du 31/05/1925

Date du numéro
31 mai 1925

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur: Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 18 septembre 1913 réglementant la conduite des vedettes automobiles

Vu la décision du 19 novembre 1924 portant nomination des membres de la commission chargée d'examiner les candidats pilotes ou mécaniciens des vedettes automobiles

Vu le départ de M. Ducamin, capitaine au long cours, membre de cette commission,

TEXTE INTÉGRAL

Art, 1er. — M, Aymon, capitaine au long cours, est nommé membre de la commission prévue par l'article 1er de l'arrêté du 18 septembre 1913.

Art. 2

— La présente décision, qui aura son effet à compter du jour du départ de M. Ducamin, sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

CHAPON-BAISSAC.